

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****10e séance****De la séance ordinaire du**

de la législature

Jeudi 11 octobre 2012

2011 - 2016

En la Salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence	:	M. Pierre-Alain MEYSTRE , Président
Sont présents	:	48 Conseillères et Conseillers sur 60
Excusés(es)	:	Mmes HAZBOUN Eileen PISANI BEN NSIR Nadia
		MM. CHOU Erik GUENAT Christophe HENRY Thierry PACHE Olivier PACHE Pierre ROTA Daniel STOLL Christian
Absent(e)s non excusé(e)s :	Mme	GAILLE Alexandra
	MM.	CAVARETTA Salvatore MOTTET Bernard
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	Mme CARNEVALE Eliane, secrétaire

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE souhaite la bienvenue à l'assemblée et au fidèle public à 20 heures précises. Il salue la présence de **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** et **MM. les Municipaux Denis FAVRE, Daniel CROT et Luigi MANCINI**. **Mme la Municipale Christine CANU**, retenue par une séance à l'extérieur, arrivera en cours de soirée.

M. le député Gérard MOJON est excusé.

Ordre du jour

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE demande si l'ordre du jour faisant l'objet de la convocation du 26 septembre 2012 appelle des commentaires ou des modifications. Cela n'étant pas le cas, il est admis tel que présenté.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 septembre 2012
3. Communications de la Municipalité
4. Communications du Bureau
5. Préavis municipal No 18/2012 « Achat d'un transporteur pour le Service de la Voirie et Parcs et Promenade »

6. Préavis municipal No 19/2012 « Illuminations pour les Fêtes de fin d'année »
7. Préavis municipal No 20/2012 « Règlement communal sur la gestion des déchets »
8. Préavis municipal No 21/2012 « Nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux »
9. Information des Commissions permanentes au Conseil communal
10. Propositions individuelles et divers

1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 48 conseillères et conseillers sur 60 sont présents. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 septembre 2012

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée.

Personne ne désirant prendre la parole, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** passe au vote.

VOTE : le procès-verbal est accepté sans modification à la majorité (2 abstentions)

avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications de la Municipalité (en annexe)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER en donne lecture après avoir présenté les quatre nouvelles collaboratrices entrées en fonction depuis cet été au sein du personnel communal, toutes chaleureusement applaudies par l'assemblée.

4. Communications du Bureau (en annexe)

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE en donne lecture.

Il ajoute une information de dernière minute concernant une réunion, organisée par la Ville de Lausanne, qui se déroulera le mercredi 21 novembre 2012, de 18 h. à 20 h. à l'Ecole Hôtelière de Lausanne, dont le thème sera le rôle des hautes écoles dans la région. L'invitation et le programme de cette soirée seront joints à la prochaine convocation du Conseil datée du 17 octobre 2012. A cet égard, il annonce qu'en raison des délais très courts, le procès-verbal de la séance de ce soir ne sera pas joint à la convocation mais sera envoyé par courrier séparé.

5. Préavis municipal No 18 / 2012 « Achat d'un transporteur (renouvellement) pour le Service de la Voirie et Parcs et Promenades »

M. le Conseiller Patrick MASPOLI, président-rapporteur de la Commission technique, lit son rapport. Les commissaires adoptent les conclusions du préavis tel que présenté à l'unanimité.

C'est ensuite au tour de **Mme la Conseillère Ornella MORIER**, rapporteur de la Commission des finances, de lire son rapport. Les commissaires acceptent également à l'unanimité les conclusions du préavis tel que présenté.

DISCUSSION

M. le Conseiller Michel JUNOD s'étonne de la durée de la garantie de ce véhicule qui n'est que de 12 mois alors que pour les voitures les garanties sont de plus en plus longues et peuvent aller même jusqu'à 5 ans. De plus, est-ce que cette garantie comprend la rouille car, lorsque l'on voit l'état du transporteur actuel, même après 12 ans, la question peut se poser ?

M. le Municipal Denis FAVRE répond que la comparaison avec une voiture n'est pas possible. Ce véhicule est destiné à des travaux lourds et difficiles, tout particulièrement en hiver où, lorsqu'il a une saieuse sur le dos, des jets de sel atteignent aussi sa carrosserie. Il y a lieu d'en tenir compte.

Pour la garantie, M. le Municipal s'est renseigné auprès de l'entreprise Meili qui a précisé qu'il s'agit de 12 mois ou 600 heures. Lorsqu'il a fait remarquer que c'est un peu juste, il lui a été proposé de prolonger la garantie sur 2 ans moyennant le paiement d'un supplément de CHF 1'800.-. Si le Conseil accepte le préavis ce soir, il va encore essayer de négocier et insister pour obtenir une garantie de 2 ans.

M. le Conseiller Patrick OPPLIGER, avant d'être derrière un bureau, a conduit personnellement de tels véhicules tant en été qu'en hiver. Il est surpris de voir les photos plutôt décevantes présentées dans le préavis et peine à comprendre l'état dans lequel se trouve ce véhicule, selon son expérience. Il émet le souhait que les employés de la voirie prennent soin du véhicule qui leur sera transmis.

M. le Municipal Denis FAVRE remarque qu'il faut faire la part des choses. Il demandera aux utilisateurs d'être attentifs mais relève que la voirie ne dispose pas d'un local adéquat pour notamment nettoyer leur véhicule et le bichonner, surtout en hiver où il est mis à lourde contribution, comme cela pourrait être possible dans une plus grande commune, sans oublier que les coûts d'exploitation seraient alors plus élevés.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** lit les conclusions du préavis et passe au vote.

VOTE : le préavis No 18 / 2012 est accepté à la majorité (2 abstentions)

M. le Municipal Denis FAVRE remercie l'assemblée de son vote positif, spécialement au nom des utilisateurs qui seront rendus attentifs au fait qu'ils doivent apporter une attention particulière à l'entretien de ce véhicule.

6. Préavis municipal No 19 / 2012 « Illuminations pour les Fêtes de fin d'année »

Le rapport de la Commission technique désignée pour l'étude de ce préavis est lu par **M. le Conseiller Marc DUBACH** en absence de son auteur **M. le président-rapporteur Pierre PACHE**, excusé ce soir. C'est à l'unanimité que la commission a accepté le préavis tel que présenté. Elle a toutefois émis l'idée de créer deux « pôles » éclairés dans le village à l'occasion des fêtes, un en haut du village et l'autre en bas, avec des appels de lumière sur l'église et sur le collège des Esserpys et les grands arbres qui l'entourent. Il s'agirait encore de relier ces deux places par un chemin illuminé, piétonnier de préférence, qui n'oublierait pas la station LEB, notre future place de la Gare.

Quant au rapport de la Commission des finances, il est lu par son auteur **M. le Conseiller Patrick OPPLIGER** qui annonce que les commissaires ont adoptés les conclusions du préavis à l'unanimité sans amendement bien que l'investissement consenti ne figure pas au budget mais en relevant que les illuminations de fin d'année sont souhaitées par une grande partie de la population et que leurs coûts restent raisonnables.

Avant d'ouvrir la discussion, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** salue **Mme la Municipale Christine CANU** qui vient d'arriver.

DISCUSSION

M. le Municipal Luigi MANCINI prend la parole afin de répondre aux diverses remarques exprimées dans le rapport de la Commission technique, notamment la proximité des deux endroits éclairés, situés les deux dans le haut du village :

- La Municipalité a choisi deux bâtiments. En premier l'église car c'est normal durant la période de Noël. L'église est en haut du village et on ne peut pas la déplacer !

Pour le Collège du Rosset, il s'agit d'un bâtiment historique qui se voit depuis les quatre coins du village et aussi depuis les routes cantonales, notamment en montant depuis Prilly. On se souvient que lorsqu'il était garni de filets lumineux, tout le monde relevait comme ce bâtiment était magnifique, raison pour laquelle il a été choisi.

- Concernant l'éclairage dans le bas du village, il est rappelé que le Conseil a voté il y a quelques mois un crédit d'étude pour l'assainissement du Collège des Esserpys. Dans le préavis qui sera présenté prochainement, un éclairage de façade avec un système de changements de couleurs sera proposé, un peu de patience vous est demandé !

Il relève encore qu'aux Esserpys, tous les candélabres sont à une hauteur de 3 m. ce qui n'est pas l'idéal par rapport au vandalisme récurrent. Si nous les garnissons avec des motifs ou des lampes, ils ne feront pas les 24 jours.

Pour les autres propositions de la Commission concernant la mobilité douce, M. le Municipal souligne que tout est possible. La Municipalité a fait un choix mais tout est évolutif et, si les moyens financiers sont là, on pourra tout à fait poser d'autres illuminations dans d'autres quartiers.

- Quant au motif de souhaits de bonnes fêtes à l'entrée du village, il y a un choix de 96 motifs, raison pour laquelle la Municipalité a décidé de choisir elle-même plutôt que de soumettre un choix cornélien au Conseil !
- Pour les éclairages des arbres, les mesures de sécurité sont drastiques et, pour ce qui est des Esserpys, on ne dispose pas des prises adéquates qui ne sont installées que sur des candélabres de 7 à 10 m.

Il est encore rappelé que ce préavis est présenté suite aux souhaits du Conseil communal, ainsi que du GSL (groupement des sociétés locales) qui s'est exprimé dans le même sens.

M. le Conseiller Lothar HELM pose trois questions d'ordre technique :

1. Il est indiqué dans le préavis que le collège du Rosset et l'église seront illuminés par des spots de couleur rouge, voire par des changements de couleurs. Est-ce qu'il est prévu de faire une installation du style disco avec des changements du rouge, au vert, au blanc, etc. en continu, ou est-ce que ce sera plus sobre selon la coutume en fin d'année ?
2. Il est aussi mentionné que les quatre façades seront éclairées. Est-ce que les habitants, en particulier ceux du collège du Rosset, seront éclairés pendant un mois par des spots durant toute la nuit ?
3. Comme on le voit sur l'annexe 3 relative aux éléments pour candélabres, est-ce que ce seront des lumières statiques ou clignotantes qui seront installées ?

Il demande encore un éclaircissement sur le point des coûts des travaux sous : « location annuelle CHF 2'000.- ». Cela veut-il dire qu'il y a du matériel loué là-dessus ? Est-ce que "location annuelle" veut dire que ces CHF 2'000.- s'ajouteront chaque année ou est-ce une location unique ?

M. le Municipal Luigi MANCINI répond comme suit :

1. Concernant l'éclairage selon le système LED/RGB, les spots sont effectivement prévus pour effectuer des changements de toutes les couleurs possibles en fonction d'une programmation. Le règlement communal est clair lorsqu'il stipule que l'on n'a pas le droit de faire des changements alternatifs au niveau des éclairages de façades ou des enseignes lumineuses. Nous pourrions donc par exemple changer la couleur le 1^{er} août ou en fin d'année, mais il n'y aura pas d'éclairage alternatif.
2. Pour ce qui est des habitants du collège du Rosset, ils n'ont pas été avertis car il ne s'agit pas d'un faisceau lumineux qui vient contre les fenêtres. En effet, l'éclairage concerné est comme celui du Château d'Ouchy. Il est rasant et il ne dérange pas du tout à l'intérieur des pièces. De plus, il ne va pas fonctionner toute la nuit et s'éteindra à minuit, à l'exception peut-être de la veillée de Noël où il pourrait rester illuminé toute la nuit pour cette soirée exceptionnelle.
3. Relativement aux éléments pour candélabres, ils sont rouges et il n'y aura ni changements de couleurs ni mouvements alternés. Par contre, il y aura des petits points LED de couleur blanche, comme à Prilly, qui s'allument de temps en temps. C'est une petite touche supplémentaire sympathique.

Quant aux CHF 2'000.- annuels, c'est la location de la nacelle pour l'installation des illuminations. Cette somme pourra être prise dans le budget de l'éclairage public parce que nous avons un contrat avec une entreprise déterminée avec qui nous pourrions discuter de l'englober dans la facture totale.

M. le Conseiller Frank VOCK s'enquiert de la durée de vie des installations ? Il fait encore remarquer qu'il est quand même chagriné lorsqu'il voit qu'on peut financer ces installations électriques pour la durée des fêtes de Noël mais que, par contre, lors du vote du crédit pour la rénovation de Prazqueron, le crédit supplémentaire de CHF 300'000.- environ pour l'installation de panneaux photovoltaïques a été refusé. Il comprend bien que c'est pour la période spécifique de Noël mais estime qu'il y a un certain manque de cohérence à ce sujet. En effet, on accepte de dépenser CHF 70'000.- pour ces installations alors qu'on refuse d'installer 1'500 m² de panneaux photovoltaïques qui nous auraient permis de produire de l'électricité et auraient démontré aux citoyens que le Conseil faisait quelque chose dans la promotion des énergies renouvelables.

M. le Municipal Luigi MANCINI répond qu'il a lui aussi été déçu par la décision qui avait été prise concernant Prazqueron mais on ne peut pas y revenir. Pour la consommation d'énergie, il comprend également la remarque, c'est en effet CHF 1'200.- en moins. Il évoque un épisode où quelqu'un lui faisait des reproches sur la consommation de la Commune et les économies potentielles et à qui il a lui-même fait observer que les économies commencent chez tout un chacun au regard de tous les appareils et autres que l'on possède. C'est vrai que le coût de cet éclairage est de CHF 1'200.- pour une année, c'est-à-dire sur 30 jours, mais c'est une période de fêtes pour toutes les familles, toutes confessions et origines confondues et il est bien que notre commune fasse preuve d'un certain dynamisme.

Il ajoute encore que la Commune est tout à fait consciente de la question des économies d'énergie et qu'elle travaille dans ce sens, à commencer par l'installation de la chaudière de Prazqueron et celle d'ampoules économiques partout où c'est possible.

La garantie du matériel est de 10 ans et pour les éclairages LED c'est environ 100'000 heures de fonctionnement.

Mme la Conseillère Brigitte FAYET est interpellée par ce qui vient d'être déclaré concernant Prazqueron sur lequel elle ne veut pas revenir mais il y a cependant des choses qu'elle ne peut pas laisser dire. Elle aimerait que la Municipalité garde ses initiatives pour mettre des capteurs solaires mais elle émettra à nouveau une opinion négative s'ils sont installés sur un toit plat.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** lit les conclusions du préavis et passe au vote.

Vote : le préavis No 19 / 2012 est adopté par 35 oui, 5 non et 8 abstentions

M. le Municipal Luigi MANCINI remercie l'assemblée de son vote. Il donne rendez-vous à toutes et tous pour la 1^{ère} fenêtre de l'Avent organisée par le GSL et pour venir voir ces illuminations de Noël. Un programme détaillé du calendrier de l'Avent 2012 va paraître dans le Romanel-Info.

7. Préavis municipal No 20 / 2012 « Règlement communal sur la Gestion des Déchets »

M. le Conseiller Alfred FORESTIER, président-rapporteur de la Commission technique, donne lecture de son rapport. Les commissaires approuvent sans réserve le choix de la Municipalité et acceptent à l'unanimité les conclusions du préavis.

Pour la Commission des finances, **M. le Conseiller Philippe MUGGLI**, rapporteur, lit son rapport qui conclut à l'unanimité à l'adoption du préavis tel que présenté.

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE annonce que le Conseil va d'abord délibérer sur le corps du préavis. Ensuite la discussion sera ouverte sur le Règlement, article par article. Il précise encore que le projet de directive communale sur la gestion des déchets n'est pas de la compétence du Conseil. Il est là à titre d'information.

DISCUSSION

A la demande de **M. le Municipal Denis FAVRE**, M. Jean-Marie Cornu, huissier du Conseil, distribue un tableau intitulé : « Simulation de la taxe forfaitaire ; calcul pour la 1^{ère} année » qui est un document de travail. M. le Municipal ajoute qu'en page 12 du préavis, il faut bien lire CHF 38.- pour le rouleau de 10 sacs de 60 litres (et non pas CHF 34.-).

Au sein du Conseil, la parole n'est demandée ni sur le préavis même, ni sur le règlement qui est énuméré article par article.

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE donne lecture des conclusions du préavis et passe au vote.

VOTE : les conclusions du préavis No 20 / 2012 sont acceptées à la majorité (3 abstentions)

M. le Municipal Denis FAVRE remercie l'assemblée de sa confiance. Il imagine qu'au vu de l'absence de discussion le préavis est clair et que les débats ont eu lieu lors des préparatoires au sein des groupes. Il précise que la Municipalité va établir prochainement la directive et que, concernant la déchetterie, elle va aussi aller de l'avant.

8. Préavis municipal No 21 / 2012 « Nouveau Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux »

Le rapport de la Commission technique désignée pour étudier cet objet est lu par son président-rapporteur **M. le Conseiller Gabriel NICOD**. Les conclusions sont adoptées à l'unanimité telles que présentées.

Il en est de même pour la Commission des finances dont le rapport est lu par son président-rapporteur **M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER**.

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE propose de procéder comme pour le point 7 de l'ordre du jour, soit l'étude du préavis, puis celle du Règlement et enfin celle de l'annexe au Règlement.

DISCUSSION

M. le Conseiller François MORIER observe que lorsqu'il lit le Règlement, il semble très explicite, mais lorsqu'il lit le rapport de la Commission technique il apparaît qu'il y a certains points qui "ne sont pas tout à fait clairs" :

- La taxe de raccordement : le nouveau système va faire qu'au final l'on va vraisemblablement encaisser moins d'argent.
- La taxe d'exploitation, soit l'utilisation : on va encaisser plus d'argent, ce qui signifie que l'on va demander aux personnes qui habitent ici de payer plus. Ce sont les mêmes personnes à qui l'on va probablement encore demander prochainement de faire un effort supplémentaire. De plus, lorsqu'on lit le rapport de la Commission, il semble que cet effort supplémentaire est presque minable par rapport à ce qu'il faudrait vraiment faire.

Il aimerait bien savoir comment l'on va s'en sortir. Il a l'impression que l'on part dans une spirale, qu'on va voter un règlement tout en sachant déjà presque qu'il ne va pas suffire.

M. le Municipal Denis FAVRE répond qu'en ce qui concerne la taxe de raccordement, la Municipalité a pris la taxe 2009, année où il n'y a peut-être pas eu les surfaces qui ont permis à ce nouveau système un encaissement identique à celui de l'ancien système qui était basé sur la valeur ECA. Cela veut dire que lorsque vous avez par exemple une ferme dont vous voulez refaire le toit, la façade et autres et que vous dépassez les CHF 50'000.- de travaux, on demande alors un complément de taxe par rapport à la valeur ECA alors même que la consommation d'eau ne va pas augmenter.

C'est cela que le législateur ne veut plus. Il désire que cela soit directement causal. Qu'est-ce qui est causal avec les eaux claires ? C'est la surface imperméable parce que toute l'eau ne peut pas entrer dans le sol et qu'il faut bien la canaliser à quelque part. C'est pour ça qu'il y a cette petite différence. La Municipalité a repris exactement les mêmes critères que le Mont-sur-Lausanne où ce règlement est en vigueur depuis 4 à 5 ans et où il y a eu beaucoup de nouvelles constructions ces dernières années. Ils sont exactement aux mêmes montants que ceux prévus par Romanel. Donc si, avec toutes les constructions qui se sont faites, ces taxes n'étaient vraiment pas suffisantes, ils ne les auraient pas laissées à ce niveau-là. C'est donc l'expérience du Mont qui nous dit qu'en pratiquant de la sorte, nous serons dans le juste. C'est vrai qu'il y a ce petit décalage car ce sont deux modes de calcul différents.

Pour ce qui est de la taxe d'utilisation, la Municipalité a présenté il y a quelque temps un plan d'investissements de 23 à 24 millions sur 30 ans, plus les travaux ordinaires, ce qui représente bon an mal an CHF 1 million de travaux qui seront financés par l'emprunt, la trésorerie courante ou tout ce qui est possible dans ce sens-là. Pour se déterminer ainsi, la Municipalité a fait une moyenne du compte 460 "Egouts et épuration" et établi un plan sur les dix prochaines années en prévoyant chaque année ce million de travaux qu'il faudra amortir sur 10 ans. Chaque année le montant a été réaugmenté pour arriver justement à ce qu'il faille prélever un peu plus de CHF 600'000.- de taxes (raccordement, utilisation et traitement). Avec les taxes telles que la Municipalité les prévoit, le compte 460 est couvert jusqu'en 2014 environ. Jusque-là donc, rien ne va changer.

A partir de 2014-2015, c'est surtout la taxe de traitement qui va changer puisqu'actuellement le m3 qui est traité à la STEP, environ 240'000 m3 pour Romanel, est payé CHF 0.70. En 2018, quand la STEP sera terminée, qu'elle aura été mise au niveau demandé par la législation fédérale, on paiera notre eau à peu près CHF 1.80/m3. Ensuite, cela redescendra gentiment, mais restera quand même dans cette zone-là. La Commune a peu de maîtrise des coûts. Elle fait partie de la CISTEP (Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy), c'est-à-dire les communes qui utilisent les services de la STEP, mais son rôle se résume à la validation des budgets, des comptes et d'un nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux. Chaque commune reporte les chiffres obtenus dans son propre budget. Si une commune estime qu'elle doit trop payer, elle est libre de quitter la Commission mais devra alors construire sa propre STEP.

En conclusion, nous changeons vraiment de mode de calcul. Avec Mme Caccia, boursière, nous avons pris les moyennes des dix années passées pour les projeter sur les dix années futures, en tenant compte du PGEE (Plan Général d'Evacuation des eaux) et des PGEEi (Plans généraux d'Evacuation des Eaux intercommunaux) pour arriver à cette projection et aux taxes proposées. Celles-ci ne figurent pas dans le règlement mais dans l'annexe au règlement.

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS pose à son tour 2 questions :

1. Par rapport à la surface imperméable, il se demande comment elle va être calculée ? La Commune devra-t-elle aller mesurer toutes les surfaces du parc des propriétaires ? Est-ce que cela a été pris en compte dans l'évaluation ?
2. Par rapport au réseau, il est dit qu'il compte 18 km de canalisations et qu'il y a 10 km qui sont à redimensionner. Cela inquiète un peu M. le Conseiller qui demande si devant une telle ampleur il y a deux expertises ou plus qui vont se prononcer par rapport à ces 10 km, à l'instar de ce qui se fait lors d'un achat d'engin par exemple où l'on sollicite plusieurs offres ? Il est tout à fait conscient que ces travaux seront effectués sur plusieurs années et que cela s'échelonnent.

M. le Municipal Denis FAVRE affirme que les mesures des surfaces ont déjà été faites. Sur les cartes établies par l'Etat de Vaud, il a été possible d'identifier les surfaces des bâtiments et des cours. Durant la période où la Municipalité va mettre ce règlement en place, les propriétaires recevront, avant le 1^{er} janvier 2013, l'explication relative à ces nouvelles taxes disant que pour leur bien immobilier il a été mesuré qu'il y a tant de surfaces imperméables. Celui qui ne sera pas d'accord pourra toujours contester et prendre un géomètre qui devra prouver que les chiffres avancés ne sont pas exacts.

Toutes les parcelles ont été identifiées, c'est un travail long qui a commencé il y a déjà quelques années et qui s'est terminé il y a peu.

Pour ce qui est des dimensions du réseau, la Municipalité a mandaté le bureau Ribl qui a fait le PGEE qui vous a été présenté lors de la séance du 26 janvier 2012. Ce PGEE a défini tout le réseau communal, ainsi que des fiches chaque fois qu'il y avait un problème. Le réseau des eaux claires et usées de Romanel a été fait pour un millier d'habitants, nous sommes beaucoup plus maintenant, ce qui signifie que lorsqu'il y a beaucoup d'eaux claires qui arrivent, les conduites se mettent sous pression. Tous les problèmes ont été détectés. Certains devraient pouvoir être traités assez rapidement, d'autres à moyenne, voire longue échéance. Tout cela est prévu dans le PGEE qui est régulièrement mis à jour. D'ici une trentaine d'années nous devrions arriver à avoir quelque chose qui soit conforme.

Dans le calcul de la taxe, il est encore relevé que le coût est plus élevé pour les eaux claires que pour les eaux usées puisque les tuyaux sont plus gros et les travaux plus importants. Dans les coûts, la proportion est de 60 % pour les eaux claires et 40 % pour les eaux usées.

Concernant les 10 km à redimensionner, ils sont déterminés par le PGEE, que l'Etat va accepter, et qui doit être sans cesse mis à jour. Ces 10 km connus aujourd'hui seront peut-être 9 km dans 5 ans ou 11 dans 10 ans. Des travaux seront effectués et peut-être qu'on aura des surprises. Toutefois, les 95 % des canalisations ont été identifiées et l'on sait si elles sont trop petites ou ce qui s'y passe.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** passe à l'étude du règlement et de son annexe qu'il présente chapitre après chapitre.

LA DISCUSSION N'EST PAS DEMANDEE SUR CES DEUX DOCUMENTS.

Il est par conséquent passé au vote du préavis après lecture des conclusions.

VOTE : le préavis No 21 / 2012 est adopté à la majorité (1 abstention)

M. le Municipal Denis FAVRE remercie le Conseil d'avoir accepté ce règlement. La Municipalité sera très attentive à ce qu'il soit toujours bien adapté aux circonstances du moment (nouvelles constructions, augmentation de la population, etc.).

9. Information des Commissions permanentes au Conseil communal

M. le Conseiller Michel JUNOD, président de la Commission de gestion 2012, présente les thèmes

qu'elle va traiter concernant la gestion 2011 :

1. Parlement des jeunes
2. Examen d'un préavis municipal de sa création à la réception des travaux
3. Visite, organisation et fonctionnement du bureau technique de la Commune
4. Tâche, mission et compétence de l'assistant pour la sécurité publique communale
5. Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2012.

Pour l'ASIGOS, **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** informe que le Conseil intercommunal a dernièrement voté à l'unanimité le budget. Mais, il a lu, en tant que président, deux postulats déposés le soir même qui concernent le même sujet : le prix du réfectoire. Il avait déjà personnellement déposé en son temps, avec MM. Hirsig et Favre, alors qu'ils siégeaient tous au sein de l'ASIGOS comme conseillers communaux, un amendement allant dans le même sens. Ils s'étaient alors fait laminer par Prilly et Cheseaux. C'est très bien que ce sujet ressorte parce que l'on est maintenant à plus de CHF 30.- pour le prix d'un repas. Les élèves paient CHF 7.- alors que les communes de l'ASIGOS mettent plus de CHF 27.-. Suite à ces deux postulats, le Comité directeur doit faire un rapport d'ici mars 2013.

10. Propositions individuelles et divers

M. le Conseiller François MORIER intervient au sujet du LEB et de la sécurité, particulièrement au passage à niveau du Taulard. Depuis son domicile qui lui permet de plonger sur ce passage, il a pu observer plusieurs fois des scènes dignes des films de Jacques Tati : des barrières en bas pendant ½ heure et pas de train, des barrières en haut et des trains qui passent, des gens qui passent sous les barrières à pied, des gens qui se prennent les barrières sur leur voiture, bref, un peu de tout ! Mais, heureusement, pas d'accident, pas de mort pour le moment.

Accessoirement, l'horaire du train est aussi plutôt aléatoire. Là aussi il y a de tout avec 15 minutes, 5 minutes, etc. M. le Conseiller déconseille de prendre ce train si l'on a une correspondance à prendre ou un rendez-vous important.

Il a vraiment l'impression que la situation est hors contrôle en ce moment. Le service du LEB n'est pas à la hauteur de ce que peuvent attendre les usagers et n'est pas à même d'assurer la sécurité des riverains du LEB. Il demande par conséquent à notre administrateur d'intervenir auprès de la direction du LEB afin que la sécurité soit assurée sur la ligne, en particulier au droit des passages à niveau fréquentés par les habitants de Romanel. En cas de problèmes techniques, la direction du LEB doit dépêcher des agents capables d'assurer une sécurité totale aux passages à niveau. On ne peut pas admettre que le train traverse un passage à niveau avec les barrières levées sans agent de surveillance.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER abonde dans le sens de l'intervenant concernant la sécurité. Il a lui-même vécu un épisode avec des barrières fantasmagiques. Il est tout à fait exact qu'il y a des problèmes. Il relève qu'actuellement on est en train de mettre en place des nouvelles installations de sécurité qui devraient être performantes. La Municipalité va écrire dès lundi à la Direction du LEB pour lui transmettre les vives inquiétudes du Conseil. M. le Syndic relève toutefois qu'il a déjà anticipé et fait part de toutes ces préoccupations lors du Conseil d'administration, il y a 10 jours. Il a été répondu que lorsque les barrières sont ouvertes le LEB va au pas et qu'il fonctionne afin que la sécurité soit assurée.

Concernant l'horaire, il trouve les remarques de M. le Conseiller MORIER un peu rudes. Il y a actuellement un chantier énorme à l'Union avec des travaux gigantesques qui devraient être terminés pour le 9 décembre prochain afin d'assurer la cadence 15 minutes. Un nouveau système de sécurité sera mis en place. Il devra permettre un abaissement des barrières dans un délai moins long qu'actuellement puisqu'avec ce nouveau système les trains arriveront et partiront beaucoup plus vite des gares (notamment à Romanel). Cela passera de 30 km/h. actuellement à 55 ou 60 km/h. à l'avenir.

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS tient à remercier la Municipalité pour sa réponse très complète à la question qu'il avait posée concernant la qualité de l'eau. Il n'avait pas pu assister à la séance du Conseil mais a lu le procès-verbal. Un tel travail pourrait être diffusé et il propose de publier cette réponse dans le Romanel-Info pour communiquer à la population que l'on a une bonne eau.

M. le Municipal Luigi MANCINI appuie cette bonne idée. Il informe que ce rapport vient de Eau-Service et qu'il sera mis sur le site internet de la Commune.

M. le Conseiller Jean-Yves CHAPUIS demande comment il faudra procéder pour l'élimination des déchets lors de soirées ou manifestations organisées par les sociétés locales à Prazqueron ?

M. le Municipal Denis FAVRE répond que les sociétés mettront les déchets organiques ou autres déchets récupérables dans les containers qui leur sont réservés. Pour les déchets incinérables, ils seront déposés dans des sacs payants que la société devra se procurer. Elle pourra les acheter lorsqu'elle réservera la salle à la Commune.

M. le Conseiller Philippe THUILLARD aimerait savoir si le miroir qui était au chemin du Petit-Bois-chemin des Ecureuils sera reposé ?

M. le Municipal Daniel CROT annonce qu'il sera remis à sa place prochainement. Il a été enlevé pendant la construction de la villa.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI pose 3 questions (par souci de facilité de lecture, la réponse suit immédiatement la question posée) :

1. Il y a de nouveau eu de la casse et des vols à Covatannaz et à l'Orio. Nous avons un règlement sur la vidéo et les caméras. Il sait que la caméra a fini à la déchetterie, mais elle avait été bien utilisée. Il demande s'il n'est pas possible d'en avoir une ou deux autres qui tournent dans la Commune ? Ce n'est pas ça qui coûte des millions.

M. le Municipal Daniel CROT annonce que la Municipalité a mis quelque chose au budget 2013 en souhaitant qu'il ne soit pas trop amendé. Les nouvelles caméras devraient équiper les sites sensibles où nous savons que les délinquants font des déprédations chaque semaine. Il faudrait venir avec un préavis pour équiper efficacement ces endroits comme l'a fait l'ASIGOS pour les collèges. Concernant les incivilités, il rappelle que le 117 est efficace. Il a personnellement fait appel à eux un samedi matin tôt et la pêche a été bonne !

2. Nous avons parlé de plusieurs taxes ce soir. Il existe une taxe unique lorsque des personnes vendent un bien immobilier. Nous arrivons bientôt aux 10 ans entre En Rebaterel, Pré-Jaquet, Le Brit, etc. Si rien n'est fait, ces taxes doivent être rendues aux propriétaires vendeurs. L'échéance doit arriver à la fin de cette année sauf erreur. Cela représente plus d'1 million. Où en sommes-nous ? Pouvez-vous nous renseigner ce soir ou lors d'une prochaine séance ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond que ces taxes sont une préoccupation de la Municipalité qui a vu tout ça avec son avocat. Il y a encore deux ou trois éléments en suspens. Ces taxes ont été prévues par des conventions dont la légalité a été contestée dans d'autres communes et qui posent des questions d'interprétation, notamment pour le délai. Des contacts sont en cours avec l'avocat et les promoteurs d'alors. Il s'agit d'un problème assez délicat. Quant au montant de 1 million, il est inexact, c'était en-dessous. Une réponse plus précise sera donnée lors d'une prochaine séance du Conseil.

3. Lors du Conseil extraordinaire du 6 septembre 2012 qui était tout à fait intéressant, une des questions n'avait pas été très bien comprise par la Municipalité et la réponse pas très satisfaisante selon l'interpellateur qui répète sa requête : « Avez-vous prévu des alternatives hors du SDNL en cas de prolongation de la réalisation des projets ou du refus de certains préavis ? ». Cela veut dire que, hors de tout ce que nous attendons pour construire puisque tout est bloqué en liaison avec le développement des routes et du train, etc., pourrions-nous construire rapidement, en attendant, pour 100 ou 200 habitants ? La Municipalité déclare toujours qu'elle n'a pas de terrains, mais y a-t-il des terrains qui permettraient des constructions rapidement car il y a de nombreuses personnes qui désirent habiter Romanel et qui doivent partir ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER confirme que la question n'avait pas été bien comprise. Il faut quand même dire qu'il y a actuellement très peu de terrains zonés. Pour construire, il faut que le projet figure

dans un plan de quartier ou dans un plan partiel d'affectation. Actuellement, nous n'avons rien de cela en vigueur et il faut clairement dire qu'il n'y a pas de terrains qui peuvent accueillir des constructions pour une centaine ou plus d'habitants. Il y a quelques parcelles où il est encore possible de construire mais, selon des échos, ce sera plutôt des villas contiguës.

Par contre, la Municipalité travaille intensément sur le futur. Elle a eu une séance ce matin avec les promoteurs de Pré-Jaquet et surtout elle met les bouchées doubles pour le PPA Village. Si tout va bien il sera présenté au Conseil en mai 2013. Il y a d'autres contacts, notamment avec les Retraites Populaires qui sont intéressées et discutent avec des propriétaires pour arriver à construire dès que la légalisation du PPA Village sera faite .

Cela devrait permettre, dans le courant 2014, la réalisation de quelques habitations. Il est quand même prévu dans ce PPA des possibilités jusqu'à 600 habitants. Même si tous les propriétaires ne désirent pas réaliser, il y a quand même des perspectives importantes.

Il faut encore savoir que la procédure est lourde, il y aura une présentation publique, une mise à l'enquête d'un mois et des oppositions qui ne sont levées que par le Conseil communal sur préavis de la Municipalité. Ce sont des opérations qui n'ont malheureusement pas été refaites ces dernières années mais qui sont assez fastidieuses car chaque opposition doit être traitée individuellement. Elle est d'abord examinée par la Commission d'urbanisme qui donne un préavis et le Conseil décide ou pas de la lever. Nous souhaitons que ces deux premières possibilités de construire, soit le PPA Village et le Plan de quartier Pré-Jaquet, ne s'enlisent pas durablement dans des recours sans fin puisque les propriétaires ont encore la possibilité de recourir après la levée d'une opposition.

Il ajoute encore qu'une rumeur court concernant l'ancienne boucherie. Une construction pourrait partir, on a vu que les arbres ont été sciés, quelque chose pourrait se passer. Mais là aussi il s'agirait de villas jumelles.

M. le Conseiller Simon LOB a remarqué que le Restaurant La Coccinelle a fait aménager sa terrasse et il a été très surpris de constater qu'il est impossible d'y accéder en fauteuil roulant et qu'il n'y a pas non plus de rampe pour les personnes qui ont des difficultés pour se déplacer. Il y a certainement eu une mise à l'enquête à laquelle la Municipalité a eu accès, comment se fait-il qu'elle n'a pas réagi car il est très choquant que les personnes handicapées et à mobilité réduite aient été ainsi oubliées ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond qu'il y a eu plusieurs projets dont un qui a été mis à l'enquête publique pour la réalisation d'une véranda et qui a été abandonné. Par contre, au final, ils n'ont fait qu'aménager la terrasse qui existait déjà et c'est peut-être un des éléments qui fait que l'installation dont parle M. Lob n'a pas été réalisée. Une réponse plus complète sera donnée lors de la prochaine séance lorsque la Municipalité aura repris ce dossier plus complètement.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** remercie chacun de sa participation et donne rendez-vous au 1^{er} novembre 2012 pour la prochaine séance.

Il clôt la séance à 22.55 h.

Adopté en séance du

Le Président

La secrétaire

Pierre-Alain MEYSTRE

Eliane CARNEVALE

Annexe au procès-verbal de la séance du 11 octobre 2012

Communications de la Municipalité

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

On ne pourra pas dire que la Municipalité de Romanel est misogyne puisque j'ai le plaisir de vous présenter les 4 nouvelles personnes qui sont entrées en fonction depuis cet été au sein du personnel communal. Comme le veut la tradition, nous leur avons demandé de venir se joindre à nous en ce début de séance du Conseil communal. Je vous les présente en commençant par la benjamine, sans par contre vous donner leur âge :

- Mlle Ilona Masson, domiciliée au chemin de Caudoz, entrée le 16 juillet 2012 comme Apprentie Employée de Commerce Profil E (voie Elargie, c'est-à-dire qu'elle n'apprendra pas que l'allemand, mais l'anglais aussi) ;

A signaler que Mlle Mélanie Campiche, qui a effectué son apprentissage jusqu'à fin juillet dernier, a brillamment terminé son apprentissage avec une excellente moyenne et en obtenant un prix spécial pour sa moyenne dans la branche informatique.

- Sandrine Panchaud, domiciliée à Crissier, entrée en fonction le 2 juillet 2012 comme Apprentie Agente d'Exploitation au Service de voirie ;

A noter que Virgil Kern n'a pu se présenter aux examens de fin d'apprentissage, victime d'un grave accident. Nous lui avons bien évidemment donné la possibilité de terminer son apprentissage à la Voirie.

- Mme Natacha Zurich, domiciliée à Lausanne, entrée en fonction le 24 septembre 2012 comme collaboratrice à 62,65 % au Bureau Technique. Selon l'accord que nous avons avec la Commune de Jouxens-Mézery, elle s'y rendra toujours deux matinées par semaine.

Elle a été engagée en remplacement de M. Stéphane Rochat, qui, comme nous l'avions malheureusement prédit dans le cadre de l'examen du budget 2012, a décidé de postuler pour un poste à 100 % dans le cadre de la Commune du Chenit ;

- Enfin, en remplacement de M. Robert Favey, qui a fait valoir ses droits à la retraite après 17 ans de bons et loyaux services, nous avons engagé pour un poste à 100 %, Madame Supaporn Wittmer, domiciliée au chemin de la Judée, qui entrera en fonction le 1^{er} novembre 2012 comme Concierge pour le Collège des Esserpys et la Maison de Commune.

A signaler qu'une réorganisation des postes de conciergerie est à l'examen.

Nous vous souhaitons, Mesdames, beaucoup de satisfactions dans l'exercice de vos activités dans le cadre du personnel de notre commune.

On peut encore signaler que MM. Robert Favey et Stéphane Rochat ont été remerciés pour le travail accompli aux services de la Commune de Romanel.

J'en viens maintenant aux communications de la Municipalité :

- Notre collègue municipal Denis Favre assumera la fonction de vice-président de la Municipalité du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

- S'agissant du carrefour Judée – Village et des remarques formulées à plusieurs reprises dans cette enceinte, nous pouvons, suite à une rencontre avec le responsable pour notre commune au Service cantonal des routes, vous faire part des renseignements suivants :

- Nous avons tout d'abord obtenu son accord pour le marquage sur la chaussée de la priorité de droite ;

Comme nous vous l'avions indiqué, le marquage d'un passage pour les piétons n'est pas admis par le canton à ce carrefour, vu le nombre restreint d'usagers et surtout la difficulté de le positionner ;

- Il n'y a par contre pas d'opposition du canton à l'aménagement en trottoir de la bande herbeuse existante le long de la propriété de M. Pierre Amy, mais sur le domaine public. Cet aménagement pourrait encore entrer dans le montant du préavis accordé pour ce carrefour.

La Municipalité est persuadée que les deux mesures prévues amélioreront la sécurité à cet endroit.

- Le 27 août dernier a eu lieu une petite manifestation organisée par la BCV afin de marquer la mise en service du Bancomat installé à la Rte d'Echallens 2.

La Municipalité a bien évidemment remercié la BCV d'avoir répondu à ses sollicitations, mais aussi particulièrement les copropriétaires de cette maison qui ont accepté cette installation, ce qui n'était, il faut le reconnaître, pas évident.

A signaler encore que deux places de parc doivent encore être marquées avec la désignation BCV, l'une devant la maison et l'autre en face à côté de la cabine téléphonique, pour les usagers du Bancomat.

- Vous trouvez ici devant les nouveaux tarifs de location adoptés par la Municipalité pour la Salle polyvalente de Prazqueron, ceci afin de garantir les frais d'entretien et d'exploitation de ces lieux fraîchement rénovés.

Je vous laisse en prendre connaissance, tout en signalant que la Municipalité a souhaité que les Sociétés locales faisant partie du GSL continuent à bénéficier de la mise à disposition gratuite de ces locaux, alors que les locations seront dorénavant payantes pour les Conseillers municipaux et communaux. Entrée en vigueur des nouveaux tarifs au 1^{er} janvier 2013.

- Comme vous avez pu le lire dans le dernier Romanel-Info, le jeudi 30 août a eu lieu la visite annuelle du Conseil d'Etat dans un district. Pour 2012, c'était au tour de notre district de Lausanne d'organiser cette visite. Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba (et non Jean-François) a choisi, accompagné d'une trentaine de personnes, pour la plupart des pontes de l'économie vaudoise, de venir à Romanel où a eu lieu une très intéressante et impressionnante visite de deux entreprises installées au Chemin des Mésanges, soit :

- Cla-Val Europe, "leader mondial" de la vanne automatique à membrane, utilisée dans le monde entier pour la distribution de l'eau potable et industrielle, les systèmes de protection incendie et l'alimentation de carburant ;
- Bosch Packaging Technology, producteur mondial leader dans la technique robotisée se fondant sur la structure parallèle pour l'emballage industriel pour le secteur de l'alimentation.

- La réception des nouveaux habitants prévue le 10 septembre a été annulée faute de participants, 9 cartes-réponses reçues sur les 153 lettres d'invitations.
- Par contre, plus de succès pour la rencontre avec les patrons des entreprises et commerces établis sur le territoire de notre commune, puisqu'une soixante de personnes se sont retrouvées le 12 septembre à l'invitation de la Municipalité pour une visite de deux entreprises également performantes situées dans l'immeuble du Chemin de l'Orio en face du local des pompiers, soit :
 - Milliquet SA, entreprise active dans les installations sanitaires, la ferblanterie et les couvertures.
 - Nicolet Engineering SA, réparation, location et vente de machine à café Nespresso et également spécialisée dans la gestion de projets techniques de développement ou d'amélioration de machines électromécaniques.
- En ce début de législature, la Municipalité a organisé le 10 septembre la traditionnelle rencontre avec les anciens Syndics et Municipaux de notre commune. 11 sur 13 personnes concernées étaient présentes pour des échanges toujours intéressants.
- M. David Rouge sera le nouveau Maître Ramoneur concessionnaire pour notre commune. Ce choix a été approuvé par l'ECA. Il reprend le 1^{er} janvier 2013 l'entreprise de M. Jean-Jacques Lambelet à Morrens. Ce dernier reste toutefois membre de la Commission technique et de salubrité de notre commune.
- Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS a, lors de sa séance du 26 septembre dernier, approuvé le budget 2013 de l'Association. Par ailleurs, à signaler que deux postulats ont été déposés lors de cette séance au sujet du fonctionnement, de l'organisation et du coût moyen élevé des repas du Réfectoire de St-Etienne à Prilly.
- En réponse à la réaction de l'un d'entre vous suite à la séance du Conseil communal du mois de juin où a été adopté un crédit complémentaire de Fr. 413'500.-- pour la plus-value prévue pour l'élimination des terres, la Municipalité a pris contact avec un de nos mandataires, non concerné par le Bassin de rétention, pour avoir un avis sur la responsabilité éventuelle de l'ingénieur qui s'est occupé du chantier. Ses conclusions sont les suivantes:

Le budget de départ de CHF 200'000.--- TTC pour les taxes de décharges des matériaux pollués est un peu faible ! Cependant, la responsabilité du mandataire ne saurait être clairement définie dans le cas présent, étant admis que les coûts des taxes des matériaux pollués sont dépendants de "prestations de tiers indépendants" au sens de l'article 1.9.13 de la norme SIA 103 édition 2003.
- Le 6 septembre dernier nous a été adressée la bonne nouvelle, soit la décision portant sur le décompte définitif de la Péréquation 2011, soit la péréquation intercommunale et la facture sociale qui fait apparaître un solde en faveur de notre commune de fr. 1'448'390.- au lieu des fr. 1'200'000.- provisionnés dans les comptes 2011.
- Au rayon des bonnes nouvelles, les nouveaux tarifs électriques en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 adoptés par la Municipalité verront une légère baisse pour les ménages et petits consommateurs et une légère hausse pour les gros consommateurs.
- Vendredi dernier 5 octobre a eu lieu le repas des aînés de notre commune qui a réuni plus de 200 personnes en âge AVS. Succulent repas de midi et très bonne ambiance tout au long de l'après-midi.

J'en ai terminé avec ces informations.

Annexe au procès-verbal de la séance du 11 octobre 2012

Communications du Bureau du Conseil

Le bureau s'est réuni à 4 reprises afin de délibérer des affaires courantes propres à ses activités.

Le 2 juillet nous avons procédé à la transmission des pouvoirs. Merci à Monsieur Junod de m'avoir transmis les documents parfaitement en ordre.

Je relève l'excellent état d'esprit qui règne lors de ces séances.

Nous avons notamment nommé lors de ces séances les commissaires chargés de rapporter sur les préavis à l'ordre du jour de notre Conseil.

Lors de notre bureau du 1er octobre, nous n'avons pas eu à désigner les commissaires pour notre séance du Conseil du 1er novembre vu qu'un seul préavis sera à l'ordre du jour, celui portant sur l'arrêté d'imposition. Pour rappel, seule la Commission des finances rapportera.

Nous avons toutefois pris deux décisions importantes :

- La 1ère touche les heures d'ouverture du bureau de vote.

Suite à l'observation que de nombreuses personnes viennent apporter leur enveloppe de vote après 10.30 h., nous avons décidé de modifier nos heures d'ouverture. Notre bureau de vote sera ouvert de 10.00 à 11.00 h., ceci afin de mieux correspondre aux informations généralement diffusées dans les médias.

Ce service à nos citoyens ne change en rien à notre travail de dépouillement. Ni en temps ni en coût.

Cette modification se fera, bien entendu, à partir de 2013.

- L'autre point dont nous avons discuté est la réponse à la question de Monsieur le Conseiller communal Lothar Helm suite à la longue lecture du rapport de la commission de gestion lors de la séance de juin dernier.

Monsieur Helm demandait s'il était possible de ne plus lire les très longs rapports mais de les envoyer.

Une lecture attentive de notre règlement nous a fait remarquer que cette possibilité existe déjà.

L'article 65, 2e paragraphe, que je vous lis, donne les indications suivantes :

« Sur la proposition de la commission, le rapporteur peut être dispensé par le Conseil de la lecture de tout ou partie de ces différentes pièces, si celles-ci ont été imprimées et remises aux membres du Conseil au moins cinq jours à l'avance. En tout état de cause, le rapporteur doit donner lecture des conclusions de son rapport. »

Comme on peut le constater, la règle est la lecture mais il est possible de ne pas lire si le Conseil l'accepte.

Afin de laisser cette possibilité aux commissions en respectant le règlement de notre Conseil, la procédure suivante sera appliquée :

Les commissions qui prévoient et désirent ne pas lire en totalité ou partiellement leur rapport, le feront savoir au président au plus tard 10 jours avant la séance du Conseil afin que celui-ci puisse organiser l'envoi aux membres du Conseil.

Les documents seront mis à disposition de l'Administration communale 8 jours avant le conseil soit en principe le jeudi. L'envoi, de cette façon, pourra se faire au plus tard le vendredi en respectant le délai de 5 jours.

Le Conseil pourra toujours, si sa majorité par vote le demande, faire lire le rapport ou la partie du rapport au commissaire.

Mon souhait personnel serait que, petit à petit, on glisse vers cette procédure, surtout pour les très longs rapports, laissant ainsi plus de temps à la discussion.

Lors de ce même bureau, nous avons évoqué les nombreux reports de préavis et changements de dates de notre Conseil. Nous sommes conscients que notre Municipalité n'est pas seule en cause dans ces changements. De nombreux éléments extérieurs difficilement maîtrisables influencent ces démarches : Canton, recours etc.

Toutefois, notre souhait serait que notre Municipalité essaye de mieux maîtriser et utiliser les dates de nos séances du Conseil. Je cite en exemple notre commission des finances qui travaille, vu la proximité des dates, sur deux conseils en même temps.

Autre information :

Sur demande des présidents de groupe et en accord avec la Municipalité, le préavis No 22/2012 concernant l'arrêté d'imposition sera envoyé aux présidents de groupe en début de semaine prochaine afin de laisser le temps aux différents groupes de discuter de cet important objet.

Le document officiel sera distribué dans les délais habituels.

Je terminerai ces informations par les résultats des dernières votations fédérales du 23 septembre :

Objet 1 : Formation musicale

Bulletins	Rentrés	795
	Blancs	15
	Nuls	2
	Valables	778

OUI 553

NON 225

Participation : 38.28 %

Objet 2 : Logement à la retraite

Bulletins	Rentrés	793
	Blancs	24
	Nuls	2
	Valables	767

OUI 236

NON 531

Participation : 38.18 %

Objet 3 : Tabagisme passif

Bulletins	Rentrés	797
	Blancs	11
	Nuls	2
	Valables	784

OUI	303
NON	481

Participation : 38.37 %